



Résolution 1485 (2006)¹

Conséquences pour l'Europe de la résurgence économique de la Chine

Assemblée parlementaire

1. La résurgence économique de la République populaire de Chine, qui l'amène à devenir l'un des acteurs majeurs de l'économie mondiale, offre à l'Europe une opportunité à saisir sous forme d'un accroissement des échanges, des investissements croisés, des contacts humains et d'une intensification de la coopération politique. Il est vital que l'Europe – au niveau de l'Union européenne ou de la zone plus vaste du Conseil de l'Europe – ne perde pas de temps à s'adapter à ce nouveau réalignment des forces économiques et, à terme, politiques, qui englobe également d'autres puissances montantes telles que le Brésil et l'Inde. En s'adaptant, l'Europe s'assure des avantages économiques alors que, en refusant de s'adapter, non seulement elle mettrait à mal sa propre croissance, mais se retrouverait de plus en plus isolée des régions les plus dynamiques du monde.

2. Dans l'analyse de l'essor économique spectaculaire de la Chine, qui est devenue la troisième plus grande puissance économique du monde, il convient cependant de garder à l'esprit que les perspectives de croissance à long terme du pays risquent d'être mises à mal du fait de nombreux écueils. Ceux-ci comprennent: des écarts flagrants et croissants entre les riches et les pauvres, entre les régions côtières et l'intérieur du pays, et entre les jeunes et les vieilles générations, ce qui entraîne régulièrement des agitations sociales; une très forte pollution de l'air et de l'eau, qui affecte la santé et la vie de millions de personnes; la perte de terres cultivables, déjà rares, au profit de l'expansion urbaine et industrielle; un secteur financier fragile qui a besoin d'être réformé d'urgence, et qui est grevé de «prêts douteux» accordés à des entreprises d'Etat hypertrophiées autant qu'inefficientes et gangrenées par la corruption; le rapide vieillissement de la population qui, dans un avenir proche, devrait causer de graves déséquilibres démographiques et une baisse des fonds de pension des retraités; enfin, le gouvernement par un parti unique, loin des principes du Conseil de l'Europe et de plus en plus inadapté aux exigences d'une économie en cours de modernisation.

3. L'Assemblée parlementaire se félicite que ces maux soient de plus en plus reconnus dans le débat public en Chine et que le gouvernement de ce pays se montre plus déterminé à tenir davantage compte des préoccupations en matière sociale, environnementale et de participation citoyenne. L'Assemblée se déclare prête à intensifier ses contacts avec le Congrès national populaire pour partager avec lui l'expérience européenne et d'éventuelles solutions dans ces domaines. Elle attend également avec un vif intérêt des progrès en Chine en ce qui concerne la défense des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit – des champs qui revêtent tous une importance vitale pour un développement économique durable. L'introduction d'une forme de gouvernement démocratique et du respect des droits de l'homme améliorerait les perspectives d'un développement économique équilibré, rapide et harmonieux.

4. L'Assemblée se félicite que la Chine soit déterminée à entreprendre une réforme en profondeur de son secteur financier pour améliorer la gouvernance, réduire le nombre des prêts douteux, accorder une plus large place aux établissements financiers et capitaux étrangers, ouvrir ses marchés nationaux et mettre en place un contexte où entreprises étrangères et nationales joueraient à armes égales. Elle y voit une conséquence naturelle de l'entrée de la Chine dans l'Organisation mondiale du commerce en 2001 et espère

1. Discussion par l'Assemblée le 27 janvier 2006 (8e séance) (voir [Doc. 10756](#), rapport de la commission des questions économiques et du développement, rapporteur: M. Wille). Texte adopté par l'Assemblée le 27 janvier 2006 (8e séance).



que la poursuite des progrès pourra permettre rapidement à l'Union européenne d'accorder le statut d'économie de marché à la Chine, ce qui devrait les amener à augmenter encore leurs échanges et investissements mutuels.

5. L'Assemblée se félicite également que la Chine ait récemment pris des mesures pour permettre à sa monnaie de fluctuer plus librement par rapport à d'autres devises. Elle rappelle la [Résolution 1467 \(2005\)](#) sur l'OCDE et l'économie mondiale, adoptée en octobre 2005 par l'Assemblée élargie du Conseil de l'Europe, dans laquelle elle se dit persuadée que «les pays du monde entier devraient désormais chercher à améliorer progressivement les déséquilibres mondiaux en adoptant un régime de taux de change plus souple».

6. L'Assemblée est consciente de l'appréhension, largement répandue en Europe, que fait naître la présence de plus en plus importante des entreprises chinoises sur des marchés tels que le textile et les produits manufacturés – dans le commerce mais aussi de plus en plus par des investissements dans des unités de production et des établissements de vente au détail basés en Europe. Elle attire cependant l'attention sur les besoins considérables en investissements de la Chine, où les exportations européennes pourraient exceller. Ceux-ci concernent notamment les aménagements en matière d'environnement, l'éducation, les soins de santé, les modèles sociaux et de retraite, les services, les infrastructures, la production d'énergie, les automobiles, le logement, les marques de qualité et les produits de luxe – autant de domaines où les entreprises européennes ont déjà opéré des percées remarquables. Le tourisme chinois à destination de l'Europe constitue également une opportunité importante.

7. Enfin, l'Assemblée invite les Etats membres du Conseil de l'Europe à prendre conscience des conséquences positives et négatives pour l'Europe de la résurgence économique de la Chine, telles que la concurrence de plus en plus vive au niveau mondial pour l'énergie qui se raréfie, en particulier celle du pétrole et du gaz. Dans ce contexte, elle se félicite que l'Union européenne augmente ses contacts avec la Chine, se réjouit des récents travaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) – à qui l'Assemblée parlementaire sert de tribune parlementaire par le biais de son Assemblée élargie – sur l'économie et la gouvernance de la Chine, et décide de demander aux Etats membres de prêter beaucoup plus d'attention à l'évolution de la situation dans la prise de décision aux niveaux économique et financier. Il est également nécessaire d'assurer une protection adéquate des droits de la propriété intellectuelle en Chine, car ce secteur présente encore des dysfonctionnements graves auxquels il doit être remédié.